



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Le 10 juin 2020

Communiqué conjoint de la préfète de l'Ariège et du procureur de la République près du tribunal judiciaire de Foix

Ce mardi 9 juin, en milieu d'après-midi, la préfète de l'Ariège et le procureur de la République près du tribunal judiciaire de Foix ont été informés de la découverte d'un ours mort sur la commune d'Ustou, au lieu-dit de Gérard. Ils se sont rendus sur place ensemble, avec le commandant de groupement de gendarmerie de l'Ariège. Arrivés sur le site, les conditions météorologiques étaient très mauvaises et l'accès à l'animal, par une pente de 300m, était difficile et dangereux, demandant des renforts pour parvenir à s'en approcher.

Les premières constatations sur l'animal ont permis de constater qu'il a été tué au moyen d'une arme à feu. L'ours est une espèce protégée, cet acte est illégal. L'État va déposer plainte. Une enquête est ouverte et confiée à la brigade de recherches de Saint-Girons. Les investigations sur place ont été effectuées sous l'autorité du procureur.

Après examen de la situation et pour ne pas mettre en danger les équipes d'intervention, il a été décidé de faire appel à l'hélicoptère de la gendarmerie pour récupérer l'animal à fins d'autopsie.

Il s'agirait d'un ours mâle d'environ 150 à 180 kg âgé d'environ quatre à cinq ans.

La préfète de l'Ariège et le procureur de la République près du tribunal judiciaire de Foix remercient la gendarmerie départementale (compagnie de Saint-Girons, brigades territoriales) et l'Office française de la biodiversité de leur coopération.

Contact presse

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Mél : pref-communication@ariege.gouv.fr

2, rue de la préfecture

Préfet Claude Erignac 09007 Foix cedex